

Corrigé et barème – La société féodale et seigneuriale

Seigneurs, paysans et clercs dans l'ordre féodal

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 5^e

Exercice 1 – Définir avec précision

(4 pts)

- a) La terre (ou le revenu) remise par un seigneur à son vassal en échange de ses services. (1)
- b) Le pouvoir du seigneur de commander, juger et punir sur sa seigneurie. (1)
- c) Une parcelle de la seigneurie concédée à une famille paysanne contre des redevances. (1)
- d) Un paysan non libre, attaché à la terre, soumis au chevage, au formariage et à la mainmorte. (1)

Erreur fréquente — Le fief concerne les puissants entre eux (seigneur et vassal) ; la tenure concerne le seigneur et ses paysans.

Exercice 2 – Repérage chronologique

(4 pts)

- a) Traité de Verdun → Paix de Dieu → hommage de Galbert → charte de Lorris. (1)
- b) 843 · 989 · 1127 · 1155. (1)
- c) Mottes : X^e siècle ; fin des défrichements : vers 1300, donc fin du XIII^e siècle. (1)
- d) 1155 – 843 = **312 ans**. (1)

Attention — 989 appartient au X^e siècle (901-1000) : pour trouver le siècle, ajoute 1 aux deux premiers chiffres, sauf si l'année finit par 00.

Exercice 3 – Analyse de document

(4 pts)

- a) Une charte de franchise (acte juridique) accordée par le roi Louis VII en 1155 aux habitants de Lorris. (1)
- b) Supprimées : la taille et la corvée. Fixée : le cens, à six deniers par maison et par arpent. (1)
- c) Après un an et un jour sans être réclamé par son seigneur, il devient libre. (1)
- d) Pour attirer des habitants, donc des revenus réguliers, sur ses terres. (1)

Le point clé — Une charte de franchise n'abolit pas la seigneurie : elle remplace des charges arbitraires par des charges fixes, ce qui protège le paysan.

Exercice 4 – Vrai ou faux ? Corrige ce qui est faux

(4 pts)

- a) Faux, c'est l'inverse : le **vassal** doit aide et conseil ; le **seigneur** doit protection et entretien (le fief). (1)
- b) Faux : la dîme va à l'**Église**. Au seigneur, le paysan verse le cens, le champart, la taille et les banalités. (1)
- c) Faux : le vilain est un paysan **libre** ; c'est le serf qui n'est pas libre. Le sens péjoratif de « vilain » est tardif. (1)
- d) Faux : ils ont lieu du **XI^e au XIII^e** siècle, pendant l'essor démographique. (1)

Repère — Devant une phrase fausse, cherche la permutation : deux acteurs, deux destinataires ou deux siècles ont été échangés.

Exercice 5 – Rédaction — une année dans la seigneurie*(4 pts)*

- a) Attendu : un récit à la première personne, organisé selon les saisons (semailles, moisson, vendanges). (1)
- b) Ex. : le cens en argent à la Saint-Martin ; le champart en gerbes à la moisson ; les corvées en journées de travail sur la réserve. (1)
- c) Ex. : il me protège dans son château en cas d'attaque et rend la justice au village. (1)
- d) Ex. : je suis serf, attaché à la terre : partir sans son accord serait une fuite ; ou : ma tenure est tout ce que ma famille possède. (1)

Méthode — Dans un récit historique, chaque mot de vocabulaire doit être placé dans une situation concrète : « je verse le cens » vaut mieux que « il y a le cens ».